



Communiqué de presse  
17 juin 2013

## Rubans du développement durable : 24 collectivités lauréates en 2013 !

### *Une culture exigeante du développement durable, portée par 22 partenaires*

Créés en 2003 par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France et le Comité 21 (Comité français pour le développement durable), les Rubans du développement durable distinguent annuellement des collectivités locales qui conduisent des politiques globales, mobilisatrices, efficaces et innovantes en la matière.

Le jury rassemble 22 acteurs nationaux représentatifs des collectivités territoriales, des médias et des organismes spécialisés dans les différents enjeux du développement durable sur les territoires, ainsi que GDF SUEZ, Eiffage et SNCF, les partenaires de l'opération.

Les labels sont décernés pour une durée de deux ans. Des panneaux signalétiques sont affichés à l'entrée des territoires et sur les supports de la communication des collectivités. En onze éditions, 161 labels ont été décernés ou renouvelés par les Rubans du développement durable.

### *Le palmarès 2013 : 12 nouvelles collectivités lauréates et 12 renouvellements*

**Le jury 2013 a retenu 24 collectivités locales au palmarès des Rubans, représentatives de la métropole et de l'outre mer, des territoires ruraux, urbains ou encore périurbains.**

Les collectivités nouvellement labellisées sont Saint-Yon (91), Saint-Hilaire-de-Riez (85), Pont-du-Château (63), Saint-Fargeau-Ponthierry (77), Pamiers (09), Bruz (56), Firminy (42), Chalon-sur-Saône (71), Niort (79), Le Havre (76), Communauté d'agglomération Seine-Eure (27), Vannes agglomération (56). A moins d'un an des élections municipales, le jury des Rubans salue la force et la qualité des démarches de développement durable initiées et soutenues par les élus locaux et leur équipe, en particulier depuis les dernières élections de 2008.

12 collectivités renouvellent leur Ruban, certaines pour la première fois : Saint-Priest-sous-Aixe (87), Bras-Panon (974), Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95), Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole (42). D'autres collectivités renouvellent leur Ruban pour la seconde fois : Ayen (19), Communauté de communes du Pays des Herbiers (85), Pessac (33), Mérignac (33), Clermont-Ferrand (63), Grenoble (38), Conseil général de l'Hérault (34), Conseil général de la Gironde (33). Le soutien dans le temps et l'amélioration continue des démarches consacrent définitivement ces territoires comme durables. Des collectivités voisines obtiennent la même distinction, témoignant d'un dynamisme d'action en faveur du développement durable aux échelles régionale et intercommunale.

Des villages rejoignent le palmarès, et d'autres renouvellent leur Ruban, édition après édition, signe qu'il est possible, en mobilisant les partenaires et les habitants de conduire des démarches de long cours et d'engager des actions nombreuses et efficaces à de toutes petites échelles !

### *Remise des prix le mardi 2 juillet 2013 au Sénat*

Jacques Pélessard, Président de l'Association des Maires de France, Michel Destot, Président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, Gilles Berhault, Président du Comité 21, invitent les lauréats, la presse et les acteurs du développement durable à célébrer la onzième remise des Rubans. Celle-ci se tiendra le **mardi 2 juillet 2013 à partir de 16h45, dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat** sous le haut patronage de Jean-Pierre Bel, Président du Sénat, et en présence des partenaires et membres du jury.

Le mardi 3 juillet au Conseil Economique, Social et Environnemental, **les représentants des collectivités lauréates témoigneront aux sixièmes Rencontres Acteurs Publics**, de 10h30 à 11h00 sur l'Espace Forum.

**Contacts presse :** [www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com)  
Elise Gaultier – [gaultier@comite21.org](mailto:gaultier@comite21.org) / Stéphanie Lefèvre – [lefevre@comite21.org](mailto:lefevre@comite21.org) /  
Marie-Hélène Galin – [mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr) / Thomas Oberlé – [toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr)

